



La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) de Vendée  
Le Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des  
Écoles et PEGC (SNUipp) de Vendée



à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Département de la Vendée

copie à  
Mesdames et Messieurs les parlementaires  
Département de la Vendée

La Roche sur Yon, le lundi 29 janvier 2018

Objet : carte scolaire 2018 dans les écoles publiques du département

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vendredi 12 janvier, Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes annonçait officiellement les moyens attribués aux départements pour effectuer la rentrée scolaire 2018. Concernant notre département, 19 postes d'enseignants seront supprimés (+ 67 en Loire Atlantique ; - 5 en Maine et Loire ; - 9 en Mayenne ; 0 en Sarthe).

Cette dotation est le résultat d'une diminution du nombre d'élèves prévue pour la rentrée 2018 (- 723), soit un total de - 1 457 élèves depuis 2015, sur quatre rentrées scolaires. Dans le même temps, sur cette période, les moyens enseignants ont augmenté de 22 postes. Ces postes ont notamment servi à recréer des moyens de remplacement pour assurer au moins un enseignant devant chaque classe.

Nous voulons apporter notre analyse pour permettre une autre perception de ce qui semblerait être un progrès.

Alors que Madame la Directrice d'Académie annonce une moyenne d'élèves par classe à 23,3 ; celle-ci était déjà de 23,22 en 1998, il y a 20 ans (!). Durant cette longue période, la moyenne n'a cessé d'augmenter, atteignant son maximum en 2012. Nous retrouvons donc un niveau équivalent à une période un peu lointaine.

Quelles évolutions l'école a-t-elle connu en 20 ans ?

- L'inclusion des élèves en situation de handicap : bonne chose mais sans moyen supplémentaire.
- Une complexité des difficultés scolaires avec une diminution des personnels spécialisés (réseau d'aide).
- Des services publics de soin (CMP, CMPP, SESSAD) totalement débordés laissant les enfants avec leurs difficultés dans les classes.

- Un nombre croissant d'enfants en souffrance lié à des situations sociales, économiques, culturelles... bien plus dégradées qu'il y a 20 ans.
- Des attentes de la société plus fortes quant à l'individualisation des apprentissages (aides personnalisés, Projet Personnel de Réussite Educative...).

Des réponses ont été envisagées par les ministères successifs :

- Zones d'éducation prioritaire
- Dispositifs plus de maîtres que de classes
- Accueil des enfants de moins de 3 ans

Ces mesures illustrent le besoin d'un taux d'encadrement plus important permettant de mieux adapter les réponses pédagogiques aux élèves et la scolarisation précoce nécessaire pour une meilleure réussite.

Malheureusement l'application réelle de ces mesures relèvent plus d'un cadre expérimental que d'une réalité généralisée. Sur 308 écoles dans notre département, seules 7 écoles connaîtront le dédoublement des CP, 11 écoles bénéficient d'un poste supplémentaire pour l'accueil des élèves de moins de 3 ans, 13 écoles ont plus de maîtres que de classes...

Dans le même temps, les écoles qui connaîtront des fermetures de classes (37 fermetures et 18 gels seront étudiés) se pourront se retrouver avec plus de 28 élèves par classe en moyenne.

Autant dire que la priorité au primaire annoncée tambour battant par le Ministère reste une vaste opération de communication qui ne concerne que quelques écoles plutôt implantées en milieu urbain, au dépend d'une ruralité trop souvent abandonnée. Les élèves scolarisés continueront de subir, comme l'ensemble des utilisateurs des services publics (hôpital, EHPAD, justice, emploi...) de moyens insuffisants.

Un comité départemental de l'éducation nationale (CDEN) se réunit le jeudi 15 février en préfecture. Les élus locaux disposent de quatre représentants<sup>1</sup> dans cette instance qui sauront, nous n'en doutons pas, s'emparer de ces questions et porter la voix de vous toutes et tous au moment du vote des mesures proposées par la Directrice Académique.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNUipp-FSU Vendée,  
*Pierre CAMINADE,*

*Johann JOLY*

*Sylvette LALO*

Pour la FSU de Vendée  
*Jean-Jacques BOBIN*






*Co-secrétaires départementaux*

*Secrétaire départemental*

<sup>1</sup> TITULAIRES : M. Bossard – Maire de Nieul Sur l'Autise ; M. Plisson – Maire de Bellevigny ; M. Blanchard – Maire de Chavagnes les Redoux ; M. Vannier – Maire des Magnils Reigniers.

SUPPLEANTS : M. Guéret – Maire d'Aubigny Les Clouzeaux ; Mme Rivière – Maire de Treize Septiers ; M. Caillaud – Maire de Cugand ; M. Guérin – Maire de Froidfond.